

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
PROCES-VERBAL DU 5 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vendredi 5 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans les locaux du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; COCGUEN Marie-Jo; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE FOLL Marie-Françoise; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert ; NAUDIN Christian ; VILLECROZE Philippe; GENETAY Stéphanie.

Administrateurs absents excusés :

INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline; OLLIVRO HERVE; THOMAS Joseph; LE GOFF Yannick ; BOSCHER Marina; RASLE-ROCHE Morgan; LE SAULNIER Brigitte; GOASDOUE Gérard;

Administrateurs absents :

CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; LE CALVEZ Michel; TOMYN Jérémy ;

Administrateur absent ayant donné pouvoir : 0

En exercice : 25
Présents : 10
Absents : 15
Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : 29 mars 2024

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

En introduction, la Vice-présidente précise que la séance du Conseil d'administration du CIAS du jeudi 28 mars 2024 n'a pu se tenir faute de quorum. Les services du CIAS ont rédigé un PV de carence (cf. doc joint en annexe). En conséquence, en conformité avec les dispositions du CGCT et du CASF, le Conseil d'Administration du CIAS est à nouveau convoqué ce jour. Il est précisé qu'il délibérera valablement sans condition de quorum.

Avant de dérouler l'ordre du jour, la Vice-présidente souhaite ajouter une question :

Suite au décès d'un agent de soins de l'EHPAD Les Magnolias, survenu le 2 janvier 2024, il convient de prendre une délibération pour le versement du capital décès en faveur de son époux pour un montant total de 20627,10 euros.

Un mandat sera émis au nom du bénéficiaire d'un montant total de 20627,10 euros et sera remboursé par l'assurance.

Le Conseil d'Administration adopte cette proposition à l'unanimité.

La Vice-présidente indique que suite au renouvellement du Conseil Municipal de PLOUEZEC, Madame Elisabeth Hagard ne siège plus au CA du CIAS. En remplacement, Monsieur Michel LE CALVEZ élu de PLEHEDEL, a été élu par le Conseil d'Agglomération.

Madame Françoise Petit-Leclerc ne siège plus au CA du CIAS. En remplacement, Madame Stéphanie GENETAY a été désignée par le Président du CIAS.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 février 2024.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 février 2024.

2. CIAS

Adoption du budget primitif du CIAS :

Le budget primitif 2024 du CIAS se présente de la manière suivante :

Un volet administratif :

Des charges à caractère général pour un montant de 37 640 euros (frais de fonctionnement, adhésion UNCASS, amortissements, études pour la reconstruction de l'EHPAD).

Des charges de personnel pour un montant de 164 810 euros (coût des postes de direction, de coordination administrative et du poste chargée de développement social).

Un budget de développement social :

Il s'agit :

- de subventionnement d'opérateurs sociaux,
- de programmation d'actions spécifiques,
- d'un travail en réseau avec les CCAS et de la déclinaison de la feuille de route du CIAS,

Pour un montant de 21 300 euros.

La coordination du CISPDR :

Le CIAS est chargé de la coordination et de l'animation de ce dispositif. Ces dispositions induisent le financement d'actions de prévention et de dispositifs partenariaux (ISG, « Avec elles »).

Pour un montant de 112 400 euros.

Le montant total des charges est de 336 150 euros.

Les produits escomptés sont comptabilisés pour un montant total de 64 800 (report de l'excédent 2023 pour un montant de 41 789.35 euros et 23 000 euros en subventionnement).

Soit une subvention de l'Agglomération de 270 000 euros pour équilibrer le budget 2024.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le budget primitif du CIAS présenté et commenté en séance (cf. annexe 1).

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur le report des excédents de fonctionnement (+ 41 789,35 €) et d'investissement (+16 849.63 €) pour l'exercice 2023.

Fongibilité des comptes :

L'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) donne la possibilité à l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif, à l'occasion du vote du budget, la possibilité de réaliser

des virements de crédits entre chapitres au sein de la même section dans une limite ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Cette faculté ne s'applique pas aux crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'exécutif informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance. Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État dans le département.

Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante, qui ne peut excéder 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption d'un budget supplémentaire.

Dans le cadre du référentiel M57, comme pour les autres instructions, des virements de crédits au sein d'un même chapitre peuvent être effectués sur simple décision de l'exécutif dans les conditions rappelées ci-dessus.

Le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres au sein de la même section dans une limite ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections hormis pour les dépenses de personnel.

Adoption du Protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux :

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le projet de protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux.

Point sur le déploiement des dispositifs WIMOOV et Mutuelle JUST :

Le Conseil d'Administration prend acte des bilans de ces deux dispositifs présentés et commentés en séance.

Demandes Développement Social :

Après examen des demandes présentées en séance et suite à l'avis de la Commission Permanente en date du 25 mars 2024, le Conseil d'Administration se prononce sur les demandes de subvention :

Demandes de subventions développement social - exercice 2024						
Opérateurs	Intitulés des projets	Action nouvelle	Coût du projet	CIAS Guingamp-Paimpol Agglomération		Subvention accordée
				Financement accordé 2023	Financement sollicité 2024	
WIMOOV	Consolidation de la plateforme de mobilité	<i>non</i>	100500 €	10000 €	12500 €	10000 € accordé (1 absence) sous réserve de la production d'un bilan précis du dispositif déployé en 2023
Show Patate	Kabaret Itinérant 2024	<i>oui</i>	26000 €	sans objet	1800 €	Le CA décline la demande de subvention : Projet récent qui pourrait faire l'objet d'un soutien lors d'un prochain Appel à projets
Kistin café - Runan	Animation de la vie locale et favorisation de l'inclusion sociale	<i>non</i>	17000 €	sans objet	1200 €	1200 € accordé à la lecture du bilan et du projet du Café Associatif

M. Georgelin s'abstient quant à la demande de subvention pour la plateforme de mobilité portée par l'Association WIMOOV.

Demandes de subvention CISPDR :

CISPDR Guingamp-Paimpol Agglomération - Demandes de Subventions Exercice 2024							
Axes	Opérateurs	Intitulés des projets	Action nouvelle	Financement accordé 2023	Financement sollicité 2024	Avis Commission permanente	Subvention accordée
La jeunesse	Beauvallon	Prévention spécialisée	non	4000 €	5000 €	Maintien du soutien / demande de présentation du service aux élus CCAS	4000 €
		Quartier d'été	oui	sans objet	3500 €	Demande rejetée en raison de la localisation du projet	0 €
		Découvre et exprime ton talent	oui	sans objet	5000 €	Demande rejetée en raison de la localisation du projet	0 €
	Sesam	Programme de prévention et promotion de la santé à destination des adolescents	non	1160 €	1190 €	Maintien du soutien à la lecture du bilan 2023,	1190 €
	MJC Bégard	Jeunesse et usage du numérique	oui	sans objet	3000 €	Soutien à hauteur de 1000 euros	1000 €
La tranquillité publique et la sécurité routière	ADAJ	Lutte contre la radicalisation	non	1000 €	2000 €	Maintien du soutien	1000 €
Les violences intra familiales	Guingamp-Paimpol Agglomération	Intervenante sociale en gendarmerie	non	19333 €	19333 €	Financement encadré par une convention (2022-2024)	19333 €
	Maison de l'Argoat	Service Avec Elles	non	19000 €	25000 €	Financement encadré par une convention (2022-2024) - Maintien du soutien à hauteur de 19 000 euros	19000 €
		Sensibilisation des jeunes aux questions d'égalité et de respect	non	1000 €	3000 €	Maintien du soutien	1000 €
	Collège Chombart de Lauwe	Spectacle Pas seuls	oui	sans objet	1350 €	En attente d'une nouvelle demande prenant en compte le cahier des charges de l'AAP	SO
	ADAJ	Aide aux victimes et accès au droit	non	2000 €	3000 €	Maintien du soutien	2000 €
	CIDFF	Programme d'actions pour la prévention et lutte contre les violences faites aux femmes	non	2500 €	4000 €	Maintien du soutien	2500 €
	Le Gué	Espace rencontre / Médiation familiale	non	1500 €	2000 €	Maintien du soutien	2000 €
	ADAJ	Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales	non	2 000 €	2000 €	Maintien du soutien	2000 €
	Image qui parle	Huis clos	non	2 600 €	4500 €	soutien sous réserve de précisions quant au déroulement de l'action	2000 €
	CIDFF	éducation des plus jeunes à l'égalité et de lutte contre les stéréotypes de genre	oui	sans objet	3810 €	Soutien pour le renouvellement de cette proposition	3810 €

Demande de stage :

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur une demande de stage rémunéré (1827€ net) dont l'objet est l'évaluation du CISPDR.

3. EHPAD :

Adoption du budget primitif de l'EHPAD :

Le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, le budget primitif 2024 de l'EHPAD (cf. annexe 2) présenté et commenté en séance.

Suppression de la régie n° 126 :

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la suppression de la régie n° 126 pour l'encaissement des loyers de l'EHPAD.

Modification de l'avenant au protocole du temps de travail :

Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'emploi du temps du personnel infirmier, de la suppression d'une ½ heure le samedi pour le portage de repas et de la modification de la DHS pour un poste du service hébergement.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à modifier le tableau des effectifs pour ce poste d'agent d'hébergement.

Modification des tarifs repas « passagers ».

L'EHPAD fournit des repas pour les familles et les visiteurs qui le souhaitent.

Le tarif « passager » actuel est de 12€. Le coût de revient de fabrication est 4€12 (évaluation 2023).

Les services de l'EHPAD proposent la création un tarif passager « enfants jusqu'à 12 ans » à 5 € et de maintenir un tarif de 12€ pour les adultes.

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur cette grille tarifaire.

Conclusions du Contrôle ARS/CD22.

Suite au contrôle diligenté par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et l'ARS, le Conseil d'Administration :

- Prend connaissance des conclusions du rapport produit par les autorités de tutelle.
- Valide les mises à jour du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement.
- Acte les processus à enclencher pour améliorer la circulation de l'information et la gestion de la qualité et du risque.

Point sur le projet de collaboration avec le CCAS de la Roche Jaudy.

La restitution de l'audit financier est programmé le 18 avril 2024 (14h à Pontrieux).

Suite à cette réunion, il est prévu une concertation avec le CCAS de la Roche-Jaudy pour harmoniser les positions des instances (volet juridique du dossier).

Ensuite, les Conseils d'Administration auront à se prononcer sur une position de principe en fonction des conclusions des études pour aller consulter les autorités de Tutelle.

Projet de nouvel EHPAD : point de situation.

Le Conseil d'Administration prend connaissance de l'étude financière élaborée par le Cabinet d'Architecte. Le chiffrage est minutieux. L'étude correspond aux esquisses présentées lors du dernier Conseil d'Administration (7 février 2024).

Le projet est chiffré pour un montant de 12 545 000 euros. Il demandera à être décliné en un « prix de journée » pour que les Autorités de Tutelle autorisent le CIAS à poursuivre les démarches pour la construction de ce nouvel équipement.

Le Conseil d'Administration aura à valider un nouveau plan de financement intégrant des subventions du Conseil Départemental, de l'ARS et un soutien de l'AGIRC-ARRCO Bretagne.

A noter, la conjoncture est plutôt favorable (légère baisse du prix des matériaux et baisse des taux d'intérêt des emprunts).

Annexe 1 :

BP 2024 : CIAS

FONCTIONNEMENT			
Imputation	Charges	BP 2024 DEPENSES	BP 2024 RECETTES
Chapitre 011/60 achats			
60623	Alimentation	100,00 €	
60632	Petit Equipement	500,00 €	
6064	Fournitures Administratives	600,00 €	
6068	Autres matières et fournitures	200,00 €	
	Total chapitre 60	1 400,00 €	
Chapitre 011/61 Services Ext			
611	Contrat Prestation CDG Paie	200,00 €	
6132	location immobilière	600,00 €	
61551	Entretien matériel roulant	700,00 €	
	Entretien bâtiment	700,00 €	
6161	Assurance	2 000,00 €	
6182	Documentation	200,00 €	
6184	Formation	500,00 €	
6185	Frais de colloques	500,00 €	
6188	Frais divers -Remb Agglo	8 000,00 €	
	Total chapitre 61	13 400,00 €	
Chapitre 011/62 Aut services extérieurs			
6228	Honoraires	36 000,00 €	
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00 €	
6247	Transport Divers	1 500,00 €	
6256	Frais missions	700,00 €	
6257	Frais de Réception	2 100,00 €	
6262	Frais de télécommunication	300,00 €	
6281	Adhésions /Cotisations	3 200,00 €	
	Total chapitre 62	47 800,00 €	
Chapitre 012/6215 Aut services extérieurs			
012/6215	Personnels rattachés	115 000,00 €	
012-6218	Autre personnel extérieur	2 500,00 €	
	Total chapitre 012	117 500,00 €	
Chapitre 012/64 Salaires			
6332	Cotisation FNAL	60,00 €	
6336	Cotisation CDG	800,00 €	
64131	Salaires	33 000,00 €	
6451	Cotisation URSSAF	10 000,00 €	
6453	Cotisation retraite	1 500,00 €	
6454	Cotisation Assedic Pole emploi	1 400,00 €	
6475	Medecine du travail / Pharmacie	50,00 €	
6478	Autres Charges Sociales diverses	500,00 €	
	Total chapitre 012/64	47 310,00 €	
Total 012		164 810,00 €	
Chapitre 65 Subventions			
6541	Etudes	16 850,00 €	
6574	Subventions	90 000,00 €	
	Total chapitre 65	106 850,00 €	
Chapitre 67 Autres charges exceptionnelles			
6718	Charges PAS/Paie	10,00 €	
	Total chapitre 67	10,00 €	
Chapitre 042/6811 Amortissement			
6811	Amortissements	530,00 €	
	Total chapitre 042/6811	530,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		334 800,00 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation			
R 002 Résultat reporté			
	report excédent		41 789,35 €
	Total chapitre 70		41 789,35 €
Chapitre 74 Dotations et Participations			
7471	Etat		8 000,00 €
7473	Département		9 000,00 €
74758	Subvention d'équilibre		270 000,00 €
7478	CAF		6 000,00 €
	Total chapitre 74		293 000,00 €
Chapitre 75 Autre produits de gestion			
758	Produits divers PAS/Paie		10,65 €
	Total chapitre 75		10,65 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			334 800,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Imputation	Charges	BP 2024 DEPENSES	BP 2024 RECETTES
Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles			
2031 Frais d'études	Etudes	15 486,00 €	
	Total chapitre 20	15 486,00 €	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles			
2183	Matériel bureau et informatique	4 530,00 €	
2188	Autres immobilisations	5 134,50 €	
	Total chapitre 21	9 664,50 €	
Chapitre 27 Autres immo financières			
2764	Créances sur particulier	5 000,00 €	
	Total chapitre 27	5 000,00 €	
1391 Amortissements Subvention			
	Total chapitre 40	0,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		30 150,50 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Imputation	Charges	BP 2024 DEPENSES	BP 2024 RECETTES
R 001 Résultat n-1	report excédent		16 849,63 €
Chapitre 10 Fonds divers			
10222	FCTVA		27,87 €
	Total chapitre 10		27,87 €
Chapitre 13 Subvention investissement			
	ARS		7 743,00 €
	Total chapitre 10		7 743,00 €
Chapitre 040 Amortissements			
040/28158	Autres installations		0,00 €
040/28183	Matériel Bureau et informatique		0,00 €
040/28188	Autres immobilisations		530,00 €
	Total chapitre 040		530,00 €
Chapitre 27 Autres immo financières			
2764	Remboursement créances sur particulier		5 000,00 €
	Total chapitre 27		5 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			30 150,50 €
TOTAL GENERAL		364 950,50 €	364 950,50 €

Annexe 2 :

EHPAD "LES MAGNOLIAS" - BP 2024 - DEPENSES

IMP.	NATURE	
60611	EAU	14 000 €
60612	ELECTRICITE	150 000 €
60621	Energies	11 500 €
60622	PRODUITS ENTRETIEN	26 000 €
60623	FOURNITURES ATELIERS + PIECES	5 000 €
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 200 €
606261	PROTECTIONS	23 000 €
606268	AUTRES FOURNITURES HOTELIERES	800 €
60628	BOITES DE PRELEV + JETABLE	4 500 €
6063	ALIMENTATION	262 000 €
6066	FOURNITURES MEDICALES	10 000 €
6068	AUTRES ACHATS NON STOCKE DE MATIERE ET FOURNITURE	4 500 €
61118	AUTRE	2 000 €
6251	FRAIS DE DEPLACEMENTS	2 500 €
6256	MISSIONS	100 €
6261	FRAIS AFFRANCHISSEMENTS	1 000 €
6262	LIGNE FIXE et secours 02 96 95 10 24	4 500 €
6288	AUTRE	3 000 €
Sous-total dépenses Chapitre 011		525 600 €
IMP.	NATURE	
62113	Personnel médical et paramédical	10 000 €
6225	Indemnités régisseurs	110 €
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	44 000 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	4 800 €
64111	Rémunération principale	760 000 €
64112	NBI, supplément familial de traitement, indemnité de résidence	3 000 €
64113	Prime de service	8 500 €
64115	SFT	17 500 €
641182	CTI	82 000 €
641183	PGA	14 000 €
641185	Majoration horaire travail de nuit	4 500 €
641186	indem dimanches et feries	29 000 €
641188	Autres indemnités	75 000 €
64131	Rémunération principale	53 000 €
641382	CTI	5 000 €
641383	PGA	1 500 €
641386	INDEM DIMACHE ET FERIES	2 000 €
641388	personnel non titulaire	15 000 €
64151	Rémunération principale	515 000 €
641582	cti	58 000 €
641583	PGA	6 400 €
641585	Majoration horaire travail de nuit	700 €
641586	indemnités dimanches et feriés	29 000 €
641588	personnel non médical de remplacement	32 000 €
64511	Cotisations URSSAF	345 000 €
64513	Cotisations aux caisses de retraites	39 000 €
64514	Cotisations ASSEDIC	30 000 €
64515	Cotisations CNRACL	260 000 €
6471	Prestations versées pour le compte du FNAL	8 000 €
6473	Allocations chômage	15 000 €
6475	Médecine du travail	1 100 €
64784	Œuvres sociales	16 000 €
Sous-total dépenses Chapitre 012		2 484 110 €
IMP.	NATURE	
6132	Locations immobilières	206 100 €
614	Charges locatives de copropriété	31 000 €
61351	Informatique	4 400 €
61352	Equipements	4 320 €
61353	matériel de transport	1 000 €
61357	Matériel médical	21 000 €
61528	Entretien et réparations autres bâtiments	13 700 €
61551	Matériel médical	1 000 €
61558	Autres matériels et outillages	12 000 €
61561	Informatique	8 500 €
61568	Autres	24 000 €
6161	Multirisques	4 800 €
6163	Assurance transport	700 €
6165	Responsabilité civile	2 100 €
6166	Matériels	700 €
61681	Assurance Maladie , mater et AT	67 000 €
617	Etudes et recherches	1 500 €
6182	Documentation générale et technique	500 €
6184	Concours divers (cotisations...)	1 100 €
6188	Autres frais divers	15 000 €
627	Services bancaires et assimilés	400 €
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	5 000 €
6588	Autres	7 500 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	450 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000 €
68111	Immobilisations incorporelles	2 100 €
68112	Immobilisations corporelles	29 100 €
Sous-total dépenses Chapitre 016		474 970 €

EHPAD BP 2024 - RECETTES

IMP.	NATURE	BP 2024
735111	Forfait ARS - soins - CPAM	1 200 000,00 €
7351128	CPAM - Financement complé.	39 000,00 €
7352121	APA - CD22	285 680,00 €
7352281	Aide Sociale Hébergement CD22	124 000,00 €
7352282	Aide Sociale Dépendance CD22	24 500,00 €
735311	Loyers Résidents	1 388 000,00 €
73532	Talon dépendance Résidents	133 000,00 €
Sous-total recettes Chapitre 017		3 194 180 €
6419	Remb SOFAXIS + CPAM (IJ)	90 000,00 €
6459	Remb sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	7 000,00 €
706	Téléphone Résidents	5 000,00 €
7085	Repas du Personnel + Passager	12 000,00 €
7588	Portage de repas CCE	64 000,00 €
Sous-total recettes Chapitre 018		178 000,00 €
773	Mandats annulés	- €
	reprise provision	- €
777	Quote part des subventions d'investissement virées au résultat	1 217,00 €
Sous-total recettes Chapitre 019		1 217,00 €
Sous-total Chapitre RECETTES		3 373 397 €

Déficit prévisionnel	-	111 283 €
-----------------------------	----------	------------------

EHPAD LES MAGNOLIAS - BP 2024 - INVESTISSEMENT -

Chap.	Art.	Libellé	Secteur	investissement dépenses	BP 2024
21	1641	Emprunts		Achat du groupe électrogène	3 500,00 €
SOUS TOTAL Chapitre 021 - Titre 1 - Remboursement des dettes financières					3 500,00 €
22	2154	Matériel et outillage	CUISINE	Four	6 000,00 €
					6 000,00 €
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers			- €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	INFORMATIQUE	PC PORTABLE *2	1 370,00 €
				8 Bornes WIFI +3 tablettes	13 700,00 €
					15 070,00 €
2184	Mobilier			- €	
208	Autres immobilisations incorporelles			- €	
205	Concessions brevets licences			- €	
SOUS TOTAL Chapitre 022 - Titre 2 - Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé					21 070,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT					24 570,00 €
RECETTES INVESTISSEMENT					
Chap.	Art.	Libellé	Secteur	investissement recettes	BP 2024
27	10222	FCTVA			8 884,45 €
	13188	Subventions d'équipement			15 070,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT					23 954,45 €